



**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE MERCREDI 28 JUIN 2023  
A 18 H 30**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2023**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS-  
Mme ROUSSEAUX Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny  
VILAIN- Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. Alain DEPIS - M. AMALRIC Thierry - M. BALES  
Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier – Mme RAULT Sylvie – Mme CARON Valérie – Mme LAVIGNAC Valérie  
Mme Mylène THOMES – Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme  
DECHENOIX TOURENNE Sandra – Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle  
BARDELOT

**PROCURATIONS :** Mme GARREAU Isabelle à Mme PERRIN Christiane - M. GARLOPEAU Frédéric à M.  
LEGER Bernard – Mme HIVERT Martine à M. VILAIN Johnny - M.SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST  
Daniel

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Gaële ROBERT est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire souhaite donner diverses informations :

- Fait part d'un souci rencontré au niveau de l'ensemble des services et plus particulièrement des services techniques, à savoir l'obtention des devis. Ils sont à flux tendu en permanence au niveau des services et ont beaucoup de difficultés à obtenir des devis et les marchandises commandées. Après le vote du budget, elle avait demandé aux chefs de services de ne pas trainer pour émettre les bons de commande de façon à pouvoir être livré avant la fin de l'année. Ceci a été fait, 50 % des travaux sont engagés et 72 % des achats de matériels effectués, ce qui est une très bonne chose. Elle remercie pour cela les chefs de services qui ont pris en considération cette problématique. A titre d'exemple, le portique du parking du Roc a été commandé en début d'année, les plots en béton viennent d'être coulés cette semaine. Normalement le portique devrait être installé la semaine prochaine. Une fois ce dernier installé, ils vont pouvoir enfin finir la voie douce sur la rue du stade et refaire l'enrobé.
- Ils ont eu également quelques difficultés avec les peintures des tribunes du Roc essentiellement à cause des intempéries (des mini tornades récentes). Ils ont dû refaire leur installation et attendre que cela sèche pour peindre. Maintenant, c'est pratiquement achevé.
- Les devis du club House sont arrivés donc les travaux vont commencer, là aussi cela faisait plusieurs mois qu'ils attendaient.

- Les 2 radars pédagogiques, dont la réception était initialement prévue en octobre, sont arrivés et vont être installés. Olivier et la police municipale travaillent dessus afin de trouver l'emplacement stratégique.
- Concernant la place du 14 juillet, les urbanistes ont repris les études et un relevé topographique va être réalisé en espérant qu'il soit fait avant fin juillet. Le but étant de commencer ces travaux fin d'année, afin de ne pas perturber l'ensemble du marché et la période d'hiver paraît la période la plus propice. Cependant il faudra s'adapter aux contraintes climatiques.
- Les travaux à la RPA sont terminés dans les temps.
- Les travaux rue Clémenceau et place du 8 mai ont commencé sans retard. Pour tous les travaux réalisés, les réseaux sont enfouis d'une part pour un côté esthétique, et d'autre part pour un côté pratique afin d'éviter des dégâts lors des tempêtes.
- 3000 guides économiques ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres à l'ensemble de la population. Pour mémoire, ce guide a pour but de faire prendre conscience que nous avons la chance d'avoir beaucoup d'entreprises sur notre territoire afin d'éviter de se faire happer par les zones commerciales.
- La Gazette est imprimée, elle va être distribuée prochainement avec le guide des animations de l'été.
- La saison culturelle est finie, les galas de danse ont été une vraie réussite avec 1.200 spectateurs sur les 3 spectacles de danse, signe que cette école de danse est très prospère. Lors de la réunion mensuelle des chefs de services, Frédéric Blanchet faisait part de la difficulté à monter la prochaine saison culturelle car il y a une flambée des prix. Jusqu'à présent, il y avait des artistes naissants et des artistes montants ce qui permettait d'avoir des spectacles à des coûts raisonnables. Aujourd'hui, il s'avère qu'au moment où l'artiste est révélé, il n'est plus montant, il passe directement de la révélation au succès, ce qui fait forcément grimper les prix.  
Ce n'est pas parce que le conservatoire et l'école de danse ferment, que la saison culturelle est finie, que la Fabrique s'arrête. Le ciné plein air démarre et elle remercie les agents de la Fabrique ainsi que ceux des services techniques car le ciné plein air n'aurait pas ce succès sans leur aide. A partir du 18 juillet, les mardis de l'été commencent. Ils ont eu un très gros succès l'année dernière et sont très attendus. Cette année il y aura un mardi supplémentaire.
- Pas de festival de rue, car Frédéric Blanchet n'a pas réussi à trouver des artistes à des prix raisonnables dans les délais impartis depuis le vote du budget. Donc il est reporté à l'année prochaine. Ils ne souhaitent pas faire quelque chose de médiocre car une première est toujours très importante.
- 24 logements vont bientôt sortir de terre à la Borie. Une rencontre est prévue prochainement avec les riverains inquiets sur ces constructions. Au niveau technique, il y a une problématique concernant une ligne haute tension.
- Au niveau des logements rue Abbé Nogué, la situation doit se débloquer. Depuis plusieurs années, ils étaient en contact avec Mésolia. La personne en charge de l'immobilier est revenue vers la mairie. Effectivement les logements peuvent être vendus à un particulier. L'investisseur avec lequel un contact était pris depuis environ 2 ans doit rencontrer Mésolia pour visiter les logements dans le but de les réhabiliter. La mairie a saisi la Préfecture au sujet de cette problématique.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques concernant ces dossiers.

Mme le Maire donne la parole à M. BASTIER.

Dominique BASTIER fait une intervention sur les titres d'identité :

« En 2022, la commune de Saint-Astier a délivré 3.859 titres (2.599 cartes d'identité et 1.260 passeports) soit une moyenne hebdomadaire de 74 titres.

Sur les 4 premiers mois de l'année (soit à fin avril 2023), nous sommes déjà à 1.368 titres, soit 80 titres par semaine.

Nous sommes largement au-dessus du niveau national qui s'élève, par commune, en moyenne à 2.285 titres en 2022 et 1.009 titres au 30 avril 2023.

Le personnel de la mairie est très largement sollicité, il y a un énorme travail qui est fait et il les en remercie.

Ils ont été sollicités par la préfecture afin d'installer un 2eme dispositif. Ils n'ont pas répondu favorablement à cette demande sachant que Neuvic et Coursac viennent d'être équipés du dispositif pour l'élaboration des titres

Le public est reçu de 9h30 à 12h 00 et de 14 heures à 16 heures 30 tous les jours pour les remises. Pour le dépôt des dossiers, ce sont tous les jours sauf le mardi sur les mêmes horaires. »

Mme le Maire explique que les services ont une vraie notion du service public et ne veulent pas refuser des administrés, ce qui n'est pas le cas sur toute la vallée. Ils reçoivent des périgourdiens mais aussi des administrés de Bordeaux et d'autres départements. Ils reçoivent 12.000 € de l'Etat qui ne couvrent pas la moitié du salaire. Il est fait en sorte de satisfaire un maximum de personnes en priorisant bien sûr les astériens. Mais ce qui est regrettable, c'est que des passeports partent à la destruction car les gens ne viennent pas les chercher. Des familles prennent plusieurs rendez-vous qu'ils n'annulent pas car ils ont trouvé ailleurs et ne se présentent pas au rendez-vous. La préfecture a vu qu'il y avait un très bon rendement et souhaitait que soit installé un 2eme dispositif. Ce qui a été décliné car la mairie reçoit déjà suffisamment de monde au regard de ses locaux malgré les appels du secrétaire général directement à Mme le Maire. Les mairies ne jouent pas le jeu en envoyant leurs administrés à Saint-Astier sans les aider dans les démarches de pré-demandes. Mme le Maire ne reviendra pas sur les déclarations du Président de la République sur la vitesse et l'accessibilité des titres et rappelle que c'est quand même une mission que l'Etat n'a pas voulu continuer. Il faut espérer que les mairies voisines, avec les nouveaux dispositifs vont travailler autant ; à Saint-Astier c'est ouvert tous les jours. Un grand merci au service pour sa patience.

Dominique BASTIER informe qu'au niveau du gaz, ils subissent une très forte augmentation. A titre d'exemple, pour le centre culturel, la facture a augmenté de 52 %, alors que la consommation a baissé de 13 %. Pour le gymnase du Roc, la facture a augmenté de 43 % et la consommation a baissé de 45 %. La note va donc être « un peu salée... »

Daniel BENOIST demande si les travaux qui ont débuté rue Charcot sont des travaux commune ou communauté de communes ?

Mme le Maire répond que se sont des travaux CCIVS mais financés par la commune, ils terminent car ils n'ont pas pu finir l'année dernière.

Daniel BENOIST demande s'ils terminent le revêtement.

Frank PONS confirme. Il fallait une machine particulière pour les virages du petit lotissement et la CCIVS avait alors décidé de faire juste un projeté de gravillons ce qui était hors de question. La commune souhaitait un enrobé à chaud.

Mme le Maire rajoute que c'est pour cette raison qu'on a validé une enveloppe financière supplémentaire que la commune paye ; afin d'éviter de se retrouver avec une rue en enrobé à chaud et une autre avec des gravillons au même endroit.

Frank PONS explique que la rue Numa Gadaud a été fermée cette semaine par l'entreprise chargée d'élaguer les arbres situés sur le talus qui appartient à la commune. Les grands arbres ne doivent pas être déracinés car ils maintiennent le talus.

Carolle BARDELOT demande des informations sur l'arbre dangereux à Leybardie.

Jean-Bernard MARTIN explique que le propriétaire a été contacté.

Mme le Maire explique qu'il peut être fait ce qui s'est fait à la Bassonie c'est-à-dire intervenir et après faire un échancier pour que le riverain rembourse. Elle informe que le bois de Gimel a été nettoyé suite au coup de vent les arbres ont été fragilisés ; c'est pour cela que l'accès au bois a été fermé. Mme le Maire rajoute aussi que les services techniques ont reçu la peinture au sol, les marquages des parkings vont démarrer par la rue Lan Xang et par la rue Lagrange Chancel. Elle insiste vraiment sur les délais de livraison, les services techniques ont une très grosse pression à ce niveau.

**Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :**

**-Délivrance de concessions cimetièrè :**

M. INISAN (renouvellement concession cinquantenaire) – Mme PRADELLES (renouvellement concession cinquantenaire) - M. LIMON (renouvellement concession trentenaire) – Mme VALVIDIA (concession trentenaire) - Mme ECLANCHER (renouvellement concession cinquantenaire)

- Avenant à la décision de création d'une régie de recettes pour la perception des entrées de spectacles en date du 21 avril 2023

Mme le Maire explique que la régie passe en régie mixte ce qui permet de rembourser les personnes lors d'annulation de spectacles.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Séance du 12 avril 2023**

Mme le Maire n'a pas eu connaissance de modification et de remarque. Elle remercie les personnes qui les relisent.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

**I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI**

**1.1- Service assujetti à la TVA :**

Par délibération du 17 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé la création d'un service assujetti à la TVA pour l'encaissement des loyers du bâtiment situé à la Serve cadastré AI 264. Ce bâtiment étant désormais vendu, les services fiscaux doivent annuler l'identification à la TVA de ce service.

Aussi, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour supprimer ce numéro d'affiliation à la TVA.

Dominique BASTIER explique qu'il s'agit du pavillon de la Marée qui a été cédé à la société RMPB.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### **1.2 – Dossier Fondation du Patrimoine :**

Lors du vote du budget primitif 2023, il a été inscrit une somme pour permettre la rénovation de la halle.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine historique de la ville, en cœur de bourg dans la zone SPR (Secteur à Patrimoine Remarquable). Le rapport de présentation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), en 2008, évoquait la « nécessité d'un traitement d'ensemble valorisant la halle pour permettre de redonner à ce lieu sa valeur d'articulation entre le cœur historique et la mairie ».

Les travaux prévus sont une remise en état des pierres précédée d'un aéro-gommage, une réfection des enduits et des boiseries et une révision générale de la toiture.

Compte tenu de la qualité architecturale de ce bâtiment, un dossier peut être proposé à la Fondation du Patrimoine afin que le projet soit soumis à une collecte de dons.

Si le dossier est accepté par la fondation, une souscription peut être alors lancée. La collectivité aura en charge avec la fondation, de la communication de l'opération.

Les dons sont défiscalisés.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le lancement de cette collecte de dons.

Trois devis ont été présentés pour un montant total HT de 67.714 €.

Daniel BENOIST dit : « il est fait référence dans la collecte, du montant du devis ou les dons peuvent dépasser ? »

Dominique BASTIER pense que c'est indiqué, mais doute que les dons dépassent le devis.

Mme le Maire précise que dans le dossier il est fait état de tous les devis.

Daniel BENOIST dit que les gens qui font un don n'ont pas forcément connaissance du budget.

Mme le Maire explique qu'il y a un objectif de collecte envisagé soit le montant du devis.

Daniel BENOIST dit : « en sachant qu'il peut être sollicité des personnes morales, telles que des entreprises du secteur, des fondations de banques etc... »

Mme le Maire confirme précisant que c'est la fondation qui le gère.

Dominique BASTIER explique que c'est la fondation qui mène le dossier et qui assiste la commune.

Mme le Maire précise que M. PALEM de la SOCRA est le nouveau Président de la Fondation du Patrimoine, qui accompagne la commune dans ce dossier.

Daniel BENOIST dit : « C'est intéressant de tenter ce genre de chose car si ça marche bien, cela pourrait s'envisager éventuellement sur d'autre bâtiment tel que l'église. »

Dominique BASTIER répond que ce sujet a été évoqué avec la Fondation.

Mme le Maire indique que d'après M. PALEM, la rénovation d'une église est toujours plus attractive que la rénovation d'un bâtiment telle que la halle, mais tout le monde est attaché à celle-ci. Aussi même si la commune reçoit que quelques dons, c'est toujours bien. Il y a aussi des contraintes pour la réalisation de ces travaux, car la halle est occupée de mi-juin à début

septembre puis par le marché de Noël. Les entreprises sont averties, il faudrait que les travaux commencent début septembre afin que tout soit terminé début décembre.

Daniel BENOIST dit : « Début septembre 2024 ? »

Mme le Maire répond septembre 2023.

Daniel BENOIST dit : « on n'est pas obligé d'aller si vite, pourquoi voulez-vous aller si vite ? »

Mme le Maire répond car c'est budgétisé et qu'ils ne veulent pas de restes à réaliser qu'il serait le premier à dénoncer. Elle rappelle que c'est défiscalisé. Cette opération va être mise en ligne et tout le monde pourra en prendre connaissance.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### **1.3 – Plan 5000 terrains :**

Le Plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024.

Les équipements dits « structurants » éligibles sont notamment l'aménagement de locaux existants, l'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs ; la couverture et/ou l'éclairage d'équipements de proximité existants.

La commune de Saint-Astier souhaite déposer un dossier pour les projets suivants :

- Fermeture du terrain du Roc et sécurisation de la main courante (coût estimatif : 78.546,79 € HT)
- Etanchéité du gymnase (18.809,47 € HT)
- Agrès de fitness (11.143,47 € HT)

Les subventions accordées peuvent aller jusqu'à 80 % du montant des projets.

Dominique BASTIER précise que le dossier a été déposé.

Stéphanie HERIGNY demande si dans les travaux qui sont prévus, il y a le changement des plaques de contreplaqués OSB dans le gymnase.

Dominique BASTIER répond que ce n'est pas prévu dans ces travaux.

Mme le Maire répond que cela se fera ultérieurement. Comme elle a déjà eu l'occasion de le préciser en conseil municipal, il faut impérativement dans un premier temps traiter les problèmes de toiture et après ces travaux pourront être réalisés.

Stéphanie HERIGNY demande ce qu'il en est de la réfection des toilettes.

Mme le Maire répond que cela ne rentre pas dans ces travaux.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **1.4 - Partenariat avec la SPA de Marsac et l'association SOS CHATS LIBRES**

Il est proposé de renouveler la convention jointe (**Annexe n° 1**) afin de déterminer le rôle et les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des populations félines errantes.

Le budget prévu pour la campagne de stérilisation des chats est fixé à 3.000 € pour l'année 2023. La commune s'engage à prendre en charge 1.000 €, les 2.000 € restants étant partagés entre la SPA et l'association SOS CHATS LIBRES.

Les factures des frais vétérinaires seront adressées par l'association SOS CHATS LIBRES à la commune et à la SPA de PERIGUEUX.

Sébastien DORBES demande le coût de la stérilisation.

Dominique BASTIER répond que la stérilisation coûte environ 120 € sachant qu'elle n'est pas réalisée de suite. Le chat qui est capturé, est en pension chez le vétérinaire, puis stérilisé, identifié et remis en liberté en lieu et place où il a été capturé.

Thierry GOUSSARD dit : « que ce soit un mâle ou une femelle ? »

Dominique BASTIER répond qu'il n'est pas fait de distinction.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

## **II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE**

### **2.1 – Convention relative à la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers :**

Un pompier volontaire a été intégré au sein des effectifs de la commune.

La convention précise les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

Pour la disponibilité opérationnelle, elle est autorisée toujours sous réserve d'impératif professionnel et l'employeur doit toujours être averti.

Le nombre de jours de formation est de 5 jours, ce qui est conforme au règlement des autorisations d'absence de la commune.

La convention peut être révisée à tout moment. Elle peut être résiliée en respectant un préavis de 3 mois.

Catherine ROUSEAUX rappelle qu'il y a déjà 2 conventions de ce type qui ont été passées en conseil l'année dernière.

### ***Annexe 2 : Conventions SDIS***

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### **2.2- Modification du tableau des effectifs :**

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

D'une part, en prévision des **avancements de grade** devant intervenir au cours de l'année 2023 et sur la proposition de Madame le Maire au Centre de Gestion de la Dordogne. L'avancement de grade permet à l'agent d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois.

**- SERVICE ADMINISTRATIF :**

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 28 heures.

**- CENTRE CULTUREL :**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 01/11/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

**- SERVICE ENTRETIEN :**

- Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 32h00.

**- SERVICE TECHNIQUE :**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.

D'autre part, en prévision des dossiers présentés au titre de **la promotion interne** au cours de l'année 2023 :

**- SERVICE TECHNIQUE :**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.

**- SERVICE POLICE MUNICIPALE :**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01/07/2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.

Daniel BENOIST demande si ces différentes évolutions ont été soumises pour avis au comité technique.

Catherine ROUSSEAUX répond qu'il n'y a pas d'obligation.

Mme le Maire explique que seules les suppressions passent en CST mais pas les créations. Elle rappelle à M. BENOIST qu'ils avaient longuement échangé sur ce sujet et précise qu'il ne s'agit pas d'embauche mais d'avancement.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

**2.3 – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste pour le remplacement de l'ASVP :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant, le conseil municipal doit donc se positionner sur la création de l'emploi suivant :



Suite au départ par mutation à la demande de l'ASVP ; il est nécessaire de le remplacer et donc de créer un emploi. Ce poste relève de la catégorie hiérarchique C dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou dans celui des agents de maîtrise. Le poste est prévu à temps complet.

Faute de recrutement d'un fonctionnaire, le poste est ouvert à un agent contractuel conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2<sup>e</sup> du Code Général de la Fonction Publique. L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies ci-dessus. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon.

Ce poste doit être ouvert à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Daniel BENOIST demande s'il y a eu des candidatures.

Catherine ROUSSEAU répond qu'il a été reçu 3 candidatures.

Daniel BENOIST demande si l'ASVP part au 1<sup>er</sup> août.

Mme le Maire répond qu'il part au 1<sup>er</sup> septembre.

Daniel BENOIST dit qu'il y aura alors une période de croisement.

Mme le Maire rétorque si c'est possible.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

Présentation du dossier par Frank PONS

#### **3.1 – Travaux d'éclairage public – Effacement rue Clémenceau :**

Un enfouissement des réseaux supplémentaire est nécessaire au niveau de la caisse d'Épargne afin d'enlever un poteau béton et rattacher le réseau au poste du chapeau rouge.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 13.622,64 € HT soit 16.347,17 € TTC. En application du règlement d'intervention du SDE 24, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT soit un montant estimé à 7.492,45 € HT.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

### IV – CULTURE – TOURISME

Cendrine VILLEPONTOUX fait une intervention sur le projet de la médiathèque :

« Le projet de la médiathèque répond à des enjeux culturels et économiques, il est un secteur essentiel au dynamisme et à la revitalisation de notre commune et à son attractivité. Un accès à la culture pour tous les publics et en particulier les jeunes publics et les publics en situation de handicap.

La culture est le marqueur de notre identité qui va jouer un rôle majeur pour renforcer la cohésion, créer du lien social entre les citoyens au plus près des territoires grâce à un réseau de lieux nécessaires à l'expression culturelle. Cette politique a pour objectif de contribuer à favoriser l'accès de tous à la culture et à la lecture.

Nous travaillons en ce sens pour mener à bien notre projet. »

#### **4.1 – Convention pour la mise en réseau de la compétence « Lecture publique » :**

##### ***Annexe 3 : Convention tripartite avec les communes de Neuvic et St Léon***

Si les villes de Saint-Astier, Neuvic et de Saint-Léon disposent chacune de la compétence « lecture publique » et gèrent dans ce cadre leurs propres bibliothèques, l'évolution des usages culturels et des pratiques des administrés incitent les communes à engager une réflexion pour développer la coopération entre elles dans le domaine de la lecture publique.

Elles ont donc adopté pour certaines tâches, le principe de la mise en réseau de leurs bibliothèques, sans transfert de compétence.

Ce dispositif de coopération basé sur le partage des connaissances et la mutualisation des savoir-faire s'inscrit dans la double démarche de rationaliser certaines missions professionnelles à l'échelle d'un territoire élargi, pour proposer un service public de qualité aux usagers de l'ensemble des communes participantes, dans le respect de leur identité et de leurs compétences propres.

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec les communes du réseau de Saint-Astier.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **4.2 - Adhésion au PDLP 2023-2028 - Convention avec la BDDP :**

##### ***Annexe 4 : Convention avec la BDDP***

À la suite de la promulgation de la première loi relative aux bibliothèques – dite loi Robert votée le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP) s'est dotée d'un nouveau Plan départemental de lecture publique (PDLP), puisque le précédent (2016-2021) était arrivé à échéance. Ce nouveau plan (2023-2028) définit les orientations stratégiques et les actions mises en œuvre et détermine les modalités de partenariats entre le Département et les communes et EPCI volontaristes sur cette politique.

Le conseil municipal doit donc autoriser Madame le Maire à reconduire l'adhésion de la collectivité au nouveau PDLP (2023-2028) et de signer la convention ad hoc avec la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **4.3 - Convention avec les écoles de Saint-Astier :**

##### ***Annexes 5 et 6 : Conventions de renouvellement avec l'école maternelle et l'école Mounet Sully***

Selon le Manifeste de l'UNESCO (1994), « la bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux ».

Cela sous-entend que l'école et la bibliothèque sont deux maillons indissociables et que les relations entre les deux institutions doivent être abordées sous l'angle du partenariat et de la coopération.

Un partenariat fructueux suppose une connaissance, voire une reconnaissance mutuelle des deux partenaires et de leurs objectifs propres.

De ce fait, les enfants accueillis découvrent le plaisir de lire hors du cadre scolaire et la multiplicité des offres de la bibliothèque.

L'école offre un service complémentaire avec des missions et des compétences qui participent différemment au développement des apprentissages de l'enfant.

Et la bibliothèque devient alors familière, identifiée, fréquentée, c'est-à-dire le service que l'on s'approprie.

Pour accueillir au mieux les groupes en fonction de leurs spécificités, il est nécessaire de fixer un cadre qui sera le fil conducteur de ces accueils.

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement des conventions avec les établissements scolaires de Saint-Astier.

Mme le Maire ajoute que c'est un grand succès. Elle précise que la médiathèque a de plus en plus de visiteurs, c'est un pôle très attractif.

Stéphanie HERIGNY précise qu'il n'est pas fait état de l'école Gimel.

Cendrine VILLEPONTOUX répond que l'école Gimel n'est pas demandeur de cet échange et dispose d'une bibliothèque dans ses locaux.

Stéphanie HERIGNY rétorque que l'école Mounet Sully a aussi une bibliothèque.

Cendrine VILLEPONTOUX acquiesce précisant que l'école Gimel n'est pas demandeur.

Mme le Maire souligne que l'endroit où se déroulent les lectures est très exigü. Dans la nouvelle médiathèque, il sera beaucoup plus facile d'accueillir plusieurs classes en même temps.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **4.4 – Tarifs du cinéma :**

Les tarifs du cinéma municipal n'ont pas évolué depuis le mois de juillet 2018.

Aussi, il est prévu un réajustement sachant que le cinéma de Saint-Astier applique un tarif moyen de la place de 4,13 €. Sur le réseau Ciné passion, le coût moyen est de 4,62 €.

Les tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023, sont :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Propositions</b>
Tarif plein	6.70 €	7,00€
Tarif réduit	5.20 €	5,50€
Tarif abonné	4.20 €	4,50 €
Carte abonné 5 places	21.00 €	22,50€
Carte abonné 10 places	42.00 €	45,00 €
Tarif CE (20 places minimum)	4.20 €	4,50 €
Tarif ciné Resto	4.20 €	4,50 €
Tarif ciné passion	4.20 €	4,50 €
Tarif ciné rencontre	5.00 €	5,00 €

Tarif exceptionnel	4.20 €	4,50 €
Tarif plein air	5.00 €	5,00 €
Tarif moins de 14 ans (tarif national)	4.00 €	4,00 €
Tarif groupe scolaire/centre loisirs	3.00 €	3,00 €
Tarif collège au cinéma (tarif national)	2.50 €	2,80 €
Tarif école au cinéma (tarif national)	2.30 €	2,50 €
Tarif festival Télérama (tarif national)	3.50 €	3,50 €

Daniel BENOIST dit : « quand vous dites on vous propose, c'est la commission qui propose ? »

Cendrine VILLEPONTOUX répond qu'ils en ont parlé en commission.

Mme le Maire souligne que cela a été évoqué en commission finances aussi.

Dominique BASTIER explique qu'ils ont parlé d'une augmentation de tarifs mais ils n'ont pas fixé les tarifs.

Cendrine VILLEPONTOUX précise que l'augmentation des tarifs a été évoquée en commission. Il avait été soumis la possibilité d'augmenter les tarifs puisqu'ils n'avaient pas augmenté depuis 2018 et afin de s'aligner à Ciné Passion. Les tarifs scolaires n'ont pas augmenté, après il y a des tarifs nationaux que l'on ne maîtrise pas et qui sont imposés.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

#### **4.5 – Tarifs des locations de salles du centre culturel :**

Au mois de mars 2023, les tarifs de la salle des fêtes ont été revus. Il est donc nécessaire de faire de même pour les salles du centre culturel.

Les salles du centre culturel ne peuvent pas être louées par des particuliers.

##### **→ Grande salle de spectacle :**

- Associations de Saint-Astier : Gratuité sous réserve du planning cinéma et de la programmation culturelle de la ville.  
Cet article est inchangé.
- Associations hors Saint-Astier et entreprises (sous réserve du planning cinéma et de la programmation culturelle de la ville) :

	Tarif actuel	Proposition	Caution (inchangée)
Salle avec fauteuils	550	600	800
Salle sans fauteuils (1)	650	700	800

(1) Démontage et remontage

Un agent SSIAP doit être prévu durant l'accueil du public.

- Ménage de la grande salle + toilettes (si non fait) : 100€ en cas de non-respect de la propreté des lieux.
- Régie son et régie lumière : Le forfait était jusqu'alors de 100€ pour le son et forfait de 100 € pour la lumière.

Ces deux forfaits sont proposés à 150 € chacun.

##### **→ Salle de restauration :**

- Associations de Saint-Astier : Gratuité
- Associations hors Saint-Astier et entreprises :

Un tarif était prévu soit sans la cuisine (110 €), soit avec la cuisine (270 €). Il est proposé un tarif qui ne dépend plus de la mise à disposition de la cuisine qui est toujours accessible mais en fonction de la durée de location :

**La demi-journée : 100 €**

**La journée : 200 €**

La caution est maintenue à 350 €.

Ménage de la salle de restauration (si non fait) : **60 €**

Ménage de la cuisine (si non fait) : **100 €**

→ **Salle d'exposition :**

Les tarifs restent inchangés et fixés comme suit :

- Exposants programmés par la Fabrique : Gratuité avec une caution de 100 €
- Exposants non programmés par la Fabrique : 200 € la semaine avec une caution de 100 €
- Autres évènements : 80 € la journée avec une caution de 100 €
- Ménage de la salle (si non fait) : 60€

→ **Salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de la Fabrique :**

La gratuité pour les associations est maintenue.

Pour les entreprises et professionnels, la facturation était calculée à l'heure. Il est proposé de fixer un coût à la journée et à la demi-journée sur le même modèle que la salle d'exposition :

**La demi-journée : 50 €**

**La journée : 100 €**

Ménage salle de réunion 1<sup>er</sup> étage (si non fait) : **30€**

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

**4.6 – Règlement de l'école de danse :**

***Annexe 7 : Règlement***

Il est nécessaire de réactualiser le règlement de l'école de danse.

Les modifications résident essentiellement au niveau de la carence en cas d'arrêt en cours d'année (maladie, déménagement...)

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 29**

- **Questions des élus de la liste Avec Vous Saint Astier Autrement :**

- **Serait-il possible d'étudier l'installation de d'avantages de jeux adaptés aux enfants de moins de 3 ans sur l'aire de jeux du petit pré ?**

Thierry AMALRIC propose d'étudier cette possibilité dans une prochaine réunion de la commission embellissement afin que ce projet soit inscrit au prochain budget. Il répond à cette question par une autre question « est-ce vraiment nécessaire vu que le taux de natalité est toujours en baisse ? »

Carolle BARDELOT a eu une discussion avec une personne qui disait que lorsqu'elle emmenait ses enfants, le plus jeune ne pouvait pas jouer. Il y a quand même pas mal d'enfants qui sont malgré tout en crèche alors peut être il serait judicieux de rajouter une aire de jeux pour cette tranche d'âge.

Thierry AMALRIC répond qu'ils en parleront à la prochaine commission.

**2-Collecte des déchets:**

**-Pouvez vous SVP**

**-Nous faire un point d'étape sur les points d'apports volontaires installés ou qui le seront prochainement sur notre commune ?**

**-Nous faire un point sur l'utilisation et la gestion des PAV en place ?**

Olivier BEDJIDIAN répond dans un premier temps à la 1<sup>ère</sup> question concernant le point d'étape des PAV installés. Par rapport au conseil précédent, il n'y a pas de nouvelles installations. Il y a toujours 14 PAV dans les villages, 20 dans le centre-ville ce qui représente 34 PAV sur l'ensemble de la commune. La nouveauté, ce sont des zones de PAV pour récupérer les grands cartons. Il y en avait deux d'installés, au niveau des courts de tennis et des ambulances Martin, et récemment trois ont été installés au niveau de la rue Paul Bert.

Pour les PAV futurs, globalement au niveau du centre-ville, le dispositif mis en place est optimal. Toutefois, ils veulent l'optimiser en rajoutant un spot au niveau de la rue Jacques Prévert. Ils vont refaire les démarches une fois le budget du SMD3 voté et les fonds débloqués. M. QUINQUE l'a recontacté pour lancer les démarches au niveau de ce PAV sachant qu'il faudra passer par les agences qui gèrent cette emprise là. Un spot est également prévu à la Chapelle des Bois, ils doivent rencontrer le propriétaire pour sa mise en place. Concernant les villages, cela reste problématique notamment dans les secteurs de Fontaneau, la Vaure, le Perrier et Redondie. La commune a aidé le SMD3 dans sa démarche de recherche de points mais ils se retrouvent dans une impasse. Il n'y a pas d'évolution par rapport à son intervention au dernier conseil et ce pour trois raisons : d'une part la proximité des routes départementales de ces différents villages. Il n'y a pas suffisamment de recul aussi ils doivent empiéter chez les particuliers et il y a la problématique d'établir des conventions avec ces derniers. Ensuite il n'y a pas de terrains communaux où il serait possible d'installer ces sites. Au niveau des conventions avec les particuliers, ils essuient pas mal de refus car il n'y a pas de contrepartie pour les personnes qui passeraient une convention avec le SMD3. Ils font cela de façon bénévole donc cela reste la grosse problématique. Et au regard de ce qui se passe actuellement sur certains spots avec une surcharge de déchets, cela ne donne pas envie de laisser une parcelle au SMD3. Pour le moment, ils sont dans l'impasse mais ils relancent malgré tout. Comme ce qui avait été dit au dernier conseil, ils restent à l'écoute si des personnes se manifestent notamment sur les villages dépourvus de PAV pour étudier toute proposition.

Patrick BALES demande pourquoi il n'y a pas de dédommagement pour les personnes qui cèdent des parcelles, cela se fait pour les transformateurs, ce sont des sommes dérisoires.

Olivier BEDJIDIAN répond que Saint-Astier est la dernière commune où le SMD3 a installé des PAV, aussi s'ils commencent à faire une contrepartie, cela va forcément influencer toutes les

autres communes où ils ont déjà installé des PAV. Ils ont pris une ligne directrice, ils ne font pas de ristourne pour les propriétaires qui céderaient un bout de parcelle.

Daniel BENOIST lui demande s'il n'est pas interpellé par des gens se plaignant, alors non pas qu'il faille amener les poubelles sur les points d'apports volontaires, mais d'être obligé de faire de la distance. Ils disent qu'ils payent comme tout le monde. Donc à défaut de pouvoir solutionner le problème rapidement, il pense qu'il est vraiment nécessaire de communiquer pour que les gens sachent pourquoi ce qui avait été annoncé à un moment donné n'est pas respecté. Une communication avait été faite précisant qu'il n'y aurait pas de PAV à plus de 500 mètres ou 1 km.

Sébastien DORBES précise 1km 7.

Mme le Maire souligne que cela concerne le SMD3. La commune n'a pas communiqué dessus.

Daniel BENOIST ne dit pas que ce n'est pas la commune mais les gens l'assimilent différemment

Mme le Maire rétorque comme ce qu'il a écrit dans la Gazette en jetant le trouble. Elle pense qu'il faut tenir un discours unitaire à ce propos. Elle précise qu'Olivier se bat pour essayer de trouver des terrains, il n'arrive pas à en trouver. Elle pense que les administrés sont extrêmement indisciplinés, ne faisant aucun effort pour mettre les poubelles dans les containers. Ces derniers ne sont pas relevés suffisamment régulièrement. De plus il y a des PAV encore gratuits. Par conséquence, des administrés de toutes les communes environnantes viennent y poser leurs poubelles. Quand ils seront payants, elle pense qu'ils seront confrontés à un autre souci, à savoir les décharges sauvages. Elle rappelle quand même pour les nouveaux élus que cette compétence a quitté les communes depuis fort longtemps. Elle rappelle un point essentiel : « on en est arrivé à cette situation pour la simple et bonne raison que le conseil général de l'époque n'a pas voulu d'incinérateur en Dordogne. Aujourd'hui il y a des transferts qui se font avec l'incinérateur de Brive. Et aujourd'hui elle ne voit pas comment on pourrait créer un incinérateur en Dordogne. Le point de départ est là ; c'est une erreur politique d'environ 30 ans, et aujourd'hui on paye tous pour cette erreur politique. »

Daniel BENOIST lui répond que si un incinérateur avait été construit, la redevance incitative aurait quand même été mise en place.

Mme le Maire confirme, précisant que tout ne peut pas être gratuit dans la vie.

Sébastien DORBES indique qu'un incinérateur est moins cher qu'un enfouissement.

Mme le Maire souligne que ce qui est très inquiétant, c'est que le centre d'enfouissement de Saint Laurent fermera ses portes en 2026.

Patrick BALES dit : « et celui de Milhac ? »

Sébastien DORBES répond que Milhac est géré par un prestataire Sita Veolia ; mais aux dernières nouvelles le SMD3 aurait racheté des terrains pour l'enfouissement de St Laurent afin d'agrandir leur parc.

Olivier BEDJIDIAN précise concernant l'utilisation et la gestion des PAV, la problématique vient du fait que les dernières bornes installées n'ont pas de lecteurs. En effet, la société qui les fabrique a du mal à trouver certains composants, aussi les gens viennent tous déposer sur ces spots gratuits. Le SMD3 a pris un autre prestataire, donc ces bornes devraient être équipées au cours de l'été. Il espère qu'en septembre la situation se stabilise.

Daniel BENOIST a quelques doutes concernant le point d'apport volontaire du rond-point car vu le nombre d'habitations, les résidences autour, les rues qui vont au centre-ville, il y a du monde sur ce PAV.

Olivier BEDJIDIAN répond que c'est pour cela qu'ils veulent en installer un autre de l'autre côté au niveau de Jacques Prévert. Il y a un espace derrière la rue Gallieni, sur la zone HLM où il serait possible également d'installer un spot pour soulager celui-ci. Sachant qu'au niveau du rond-point, un PAV supplémentaire a été installé.

Daniel BENOIST rétorque que ce sont 2 jaunes ; c'est au niveau des noirs que cela pose problème, il n'y en a qu'un et il est très vite complet.

Olivier BEDJIDIAN répond que lorsque le SMD3 effectue des prélèvements, ils constatent que certaines cuves ne sont pas totalement remplies. Il suffit qu'une personne dépose les sacs à côté des containers et les autres suivent. En septembre, ils ont un rendez-vous de présentation du compost urbain afin d'enlever les déchets compostables. Ils vont voir si c'est efficace et s'ils en installent sur la commune. Au mois de mai dernier, il y a eu une réunion au SMD3 de présentation des premiers enseignements tirés sur les premiers mois de la mise en place de la redevance incitative. Sachant que le SMD3 gère 122 589 résidences principales et 21 377 résidences secondaires. Ils ont apprécié une baisse de 22 % des sacs noirs et une hausse de plus de 16 % des sacs jaunes ce qui veut dire qu'une partie de la population fait un peu plus attention et commence à trier ce qui est une bonne chose en soi. Si on continue ainsi, cela va dans le bon sens. Au niveau des tournées, il y a une collecte quotidienne dite urgente, là où il y a des spots comme au rond point, ils passent relativement souvent pour enlever tout de suite les déchets. Le problème est notamment le week end mais dès le lundi la situation est redevenue propre sur Saint Astier.

Patrick BALES dit : « On parle de ramassage mais il y a aussi les odeurs. A Mounet Sully c'était infernal ces derniers jours, lorsqu' on passe à côté avec les enfants. »

Sébastien DORBES indique que c'est un acte d'incivilité, c'est un sac qui a été déposé par terre et éventré au sol.

Patrick BALES dit : « Quand on passe à côté des containers de sacs jaunes, les odeurs qui s'en dégagent, ça ne peut pas être des sacs jaunes. »

Olivier BEDJIDIAN explique qu'au niveau des tournées, il y a 2 circuits de sacs noirs réservés uniquement où il y a le plus de remplissage. Ensuite il y a 4 circuits hebdomadaires, ceci sur l'ensemble du SMD 3, pas spécifiquement Saint-Astier qui fait partie des différents circuits. Il y a un circuit spécifique sur Périgueux et 2 circuits le samedi et le dimanche. Les aires de PAV sont lavées une fois par mois, c'est un camion spécifique qui passe avec un karcher pour nettoyer le terrassement autour du container. Un service verbalisation a été créé et 212 procès-verbaux ont été établis du début de l'année jusqu'au mois de mai dont 89 % concernent des particuliers et 11 % des professionnels. Ils vont mettre en place une commission consultative composée de 4 collègues. Un premier collègue rassemblant des élus, un collègue rassemblant les professionnels, un autre représentant les habitants et enfin un collègue de personnes qualifiées pour le traitement des déchets.

Il apporte une précision sur les ouvertures et les passages en déchèterie : à savoir que tout le monde paye une part d'abonnement. Ce qui a changé par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est qu'avant c'était calculé par rapport à la superficie de la maison. Maintenant la taxe d'abonnement est calculée par rapport au nombre de personnes résidant sur le foyer. Aussi les couples sans enfant devraient voir une diminution de leur taxe incitative, en revanche ceux qui ont 2 voire plusieurs enfants vont voir leur coût augmenter. Au niveau du nombre d'ouvertures, cela dépend du nombre de personnes vivant dans le foyer ; 16 pour une personne seule et 24 pour un couple sans enfant. Puis cela augmente en fonction de l'importance du foyer. Là-dessus se rajoute, pour tout le monde, 24 passages en déchetterie.



Forcément, cela a un coût, mais ce qu'il faut vraiment avoir à l'esprit c'est le travail au niveau de la mise en place de l'écologie, du réchauffement climatique et la préservation de la nature. Si on reste en l'état, le coût va être croissant d'année en année. Si on était resté en prélèvement individuel, on aurait eu un coût supplémentaire de 25 à 30 % pour cette année et plus les années suivantes. Effectivement ce qui a été mis en place par le SMD3 en 2023, c'est à titre d'essai. Grâce après aux collègues et aux remontés d'informations ; certaines choses vont peut-être évoluer en 2024 en tenant compte des avis des aides soignants, des personnels de soins à domicile, pour après réajuster et peut être remédier à de petites lacunes concernant ce service. Il rappelle aussi qu'au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour tous ceux qui sont prélevés au niveau de la taxe foncière, ils seront remboursés en fin d'année. Comme l'a rappelé Mme le Maire, la commune a perdu depuis plusieurs années la compétence des déchets au profit d'abord de la communauté de communes et maintenant du SMD3. 2023 est une année test et grâce au recueil des données, aux remontés par les élus et les différents acteurs professionnels, il y aura peut-être des changements et des adaptations en 2024 afin d'optimiser le service.

Daniel BENOIST se demande s'il n'est pas fait fausse route avec le système de carte. Parce qu'on s'aperçoit qu'il y a un refus d'une partie de la population, à participer de façon supplémentaire à l'abonnement et au forfait. Les gens ont peur de dépasser et ils ne veulent absolument pas payer les ouvertures supplémentaires. Certains n'hésitent pas de façon radicale soit à détériorer les équipements, soit carrément à laisser les sacs ou les déposer dans la nature. Il se demande s'il n'aurait pas mieux valu ne pas faire payer les ouvertures supplémentaires mais faire de la pédagogie. A partir des relevés, en disant aux gens : voilà normalement pour une famille de X personnes c'est tant d'ouvertures vous en avez fait tant et d'accompagner les gens sur la réduction et non pas dire vous allez vous y mettre sinon on vous pénalise. Cela a créé un mécontentement énorme et les élus sont mis en porte à faux. Il y a de la casse, des dégradations et cela va avoir un coût important pour réparer tous ces lecteurs. Il y a des dérives, dans le sens où il y a des lecteurs qui ne fonctionnent pas, qui sont déjà en panne. Si on n'avait pas fait payer en plus, simplement dans un souci pédagogique. Il pense qu'il faudrait faire remonter cela au SMD3, peut-être que cela calmerait les plus réticents.

Sébastien DORBES lui répond que le SMD3 le sait déjà. La gestion du déchet, le traitement du déchet ils connaissent cela sur le bout des doigts. Aujourd'hui, le coût des actes d'incivilité, de dégradation du matériel et de dépôt des déchets au sol vont être répercutés sur nos abonnements et sur nos ouvertures. C'est une taxe qui est juste en soi, parce qu'effectivement il était louable de dire qu'une femme seule ou les personnes âgées n'ont plus besoin de payer autant sur leur superficie avec la TEOM comme elle était basée avant. Sauf qu'en fait, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, on va payer vraiment très cher mais à cause des incivilités.

Daniel BENOIST dit qu'il y a tous les cas particuliers qui en plus posent problème : les familles avec des enfants en bas âge, dès qu'il y a des couches cela fait du volume important, les personnes incontinentes etc...

Sébastien DORBES dit : « Rappelez-vous ce qu'a dit M. PROTANO sur ce sujet ; plusieurs personnes lui ont fait remonter cette problématique. Il a répondu simplement que ce n'était pas son problème et que c'était aux personnes qui s'occupaient des personnes âgées de récupérer leurs déchets, d'aller les porter au PAV. »

Dominique BASTIER dit que c'est le rôle du SMD3. C'est lui qui doit ramasser, faire de la communication, verbaliser, nettoyer, et réparer. Ce n'est pas aux communes de faire remonter. Ils le savent depuis longtemps malheureusement qu'il y a des incivilités, ce qui est regrettable, mais c'est au SMD 3 de faire le travail.

Daniel BENOIST dit que le principe est bon. Il pense que si on n'était pas allé sur une redevance incitative, beaucoup de gens ne trieraient pas. Mais dans l'application, il pense qu'on va trop

loin et aujourd'hui cela pose problème : toute l'énergie, tout l'argent qu'on va passer dans la maintenance, dans la verbalisation. Ce serait mieux de faire de la pédagogie.

Mme le Maire pense qu'on est un département très réticent car ailleurs cela ne pose aucun problème.

Daniel BENOIST serait curieux de savoir comment ils font en Corse.

Sébastien DORBES précise que l'agglomération nantaise est équipée de ce système-là. Ils ont vu leur tarif multiplié par 3 voire 4 en l'espace de 5 ans. Dans l'est de la France, cela se fait depuis longtemps et cela se passe très bien.

Sandra DECHENOIX TOURENNE dit : « on parle de redevance incitative mais cela ne marche que dans un sens. Celui qui fait moins, on devrait aussi l'inciter, lui dire c'est bien. Moi la première je fais très attention, je ne fais pas beaucoup de sacs noirs et je vais en faire largement moins que ce qui est prévu. »

### **3-Pouvez-vous nous faire un point d'actualité sur le camping ?**

Mme le Maire précise que le nouveau gérant est arrivé dans les murs, il a nettoyé. Le camping est à nouveau ouvert.

Daniel BENOIST demande avec combien de mobil-home.

Mme le Maire lui demande s'il l'a rencontré.

Daniel BENOIST dit qu'il ne le connaît pas.

Mme le Maire répond avec les 6 mobil-homes de la commune.

Daniel BENOIST lui demande si elle est optimiste par rapport à la relève.

Mme le Maire dit : « M. BENOIST vous avez critiqué pendant de longues années le prédécesseur, qui pour moi était un homme qui connaissait très bien le tourisme. La preuve, il a pris la tête de l'association qui gère l'aéroport de Bergerac, donc c'est quand même un homme qui sait de quoi il parle. Je reste quand même persuadée et je pose la question à l'ensemble de ce conseil : une municipalité doit-elle être et rester propriétaire d'un camping ? Il y a 30 ans toutes les communes avaient leur camping mais aujourd'hui quelle en est la pertinence. Ce monsieur, je ne le connais pas plus que cela. Il a fait du bon travail là où il était mais est ce qu'il a mesuré l'ampleur d'une DSP, je ne sais pas. On a travaillé par avocat interposé pour mettre en place la DSP. On lui apporte de l'aide. Il y avait des problèmes de tuyauterie, le plombier des services techniques s'est rendu sur place. La toiture d'un des bâtiments doit être changée, le devis est signé, le bon de commande accepté mais toutes les tuiles partent sur Vanxains, Ribérac, où il y a encore des bâches partout. J'espère qu'on recevra en octobre la livraison des tuiles pour pouvoir changer la toiture. On l'aide le plus possible. Aujourd'hui, il a un outil de travail qui lui a coûté 0 centime. Je pense qu'on ne lui réclamera pas ou tout au moins peu de redevance puisqu'il a ouvert seulement maintenant. »

Daniel BENOIST dit que ces informations lui semblent importantes.

Mme le Maire a demandé en réunion des chefs de services au directeur des services techniques d'appeler un pisciniste parce que visiblement il y aurait une petite fuite. Il était parti pour appeler une personne de Bordeaux, elle lui a dit qu'il y avait suffisamment d'entreprises en Dordogne. Après, il faut qu'il gère.

Daniel BENOIST dit que c'est bien de savoir que la commune l'aide. Cela lui semble indispensable.

Mme le Maire confirme mais il ne peut pas être aidé sur tout. Elle lui a dit qu'il avait un outil de travail qui lui avait coûté 0 centime. La seule chose visiblement qu'il a dû payer ce sont les tondeuses qui lui ont été laissées pour environ 6.000 €.

Daniel BENOIST demande s'il a racheté la SARL ?

Mme le Maire indique qu'elle lui a été vendue pour 1 euro symbolique ou zéro. Elle ne sait pas ; il a simplement acheté le matériel qui était sur place. Il est logé gratuitement, il ne paye pas de loyer à la commune. Ils ont pallié aux premiers frais pour remettre en état des tuyaux qui visiblement étaient abimés. Par ailleurs, ils ne vont pas lui demander la totalité de la redevance. Ils vont voir ce qu'il en est pour la piscine et après il faut qu'il gère.

Daniel BENOIST dit : « Il est évident que notre intérêt c'est qu'il réussisse donc la première année il a besoin d'être accompagné. »

Mme le Maire pose de nouveau la question à l'assemblée à savoir s'ils doivent ou non rester propriétaires de ce camping.

Daniel BENOIST dit que c'est une autre question.

Mme le Maire lui répond qu'ils en ont déjà débattu et qu'aujourd'hui c'est la vraie question. Il y a un plan de financement dans cette DSP et elle n'est pas sûre qu'il puisse soutenir le plan de financement. On ne va pas lui mettre la pression.

#### **4- Ou en est le projet, vu en commission embellissement, d'espace de jeux au BATY ?**

Thierry AMALRIC explique que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan 5000 terrains de sports annoncé par le Président de la République.

Il fait un bref rappel de ce qu'est le plan 5000 terrains de sports. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles dans le but de permettre à chacun d'accéder au sport sur tout le territoire national, renforcer le tissu associatif local et le lien avec le monde scolaire. En ce qui concerne le projet du Baty, le directeur des services techniques a transmis les devis estimatifs pour la rénovation du skatepark qui a déjà été nettoyé, et pour des jeux d'enfants au directeur du service des sports qui est chargé de l'élaboration du dossier afin d'obtenir des subventions. Le dossier devra être déposé avant le 30 septembre 2023.

Mme le Maire rappelle que lors de cette séance, une délibération a été prise concernant le plan 5000 terrains. Car il y a les projets structurants et les projets de proximité. Celui-ci fait partie d'un projet de proximité ; c'est pour cette raison qu'il n'est pas mentionné dans cette délibération.

Mme le Maire souhaite un bel été à tous.

La séance est levée à 20 heures 20.



Madame le Maire

Elisabeth MARTY

Madame la Secrétaire

Gaële ROBERT

